

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_041 : MARCHES / AVENANT N°1 À L'ACCORD-CADRE N° 2024/076 RELATIF AU TRANSFERT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES SOLIDES ISSUES DES ACTIVITÉS D'ASSAINISSEMENT (DÉGRILLAGE, CURAGE) - INSERTION D'UN PRIX NOUVEAU

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Le présent avenant porte sur la création d'un prix nouveau au sein de l'accord-cadre. Ce prix porte sur le transport des déchets des matières solides d'assainissement en benne de chantier provenant de sites autres que Souleyrie. Ce prix est fixé à un montant de 24,00 € HT la tonne.

L'intégration d'un prix nouveau dans l'accord-cadre doit faire l'objet d'un avenant afin de manifester l'accord des deux parties à l'accord-cadre en cours. Ce nouveau prix n'a pas d'incidence sur le tonnage maximum de 700 tonnes fixé par l'accord-cadre pour toute sa durée.

Considérant que ces modifications obéissent aux dispositions de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique en tant qu'elles consistent en des prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figurant pas dans le marché d'origine et que leur montant reste inférieur à 50 % du montant initial du marché conformément aux dispositions de l'article R.2194-3 du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la passation de l'avenant n°1 au marché 2024/076 relatif au transfert et au traitement des matières solides issues des activités d'assainissement (dégrillage, curage), en tant qu'il insère un prix nouveau au sein dudit accord-cadre sans en augmenter le tonnage maximal ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.

Le Secrétaire,

Christian POULHES.